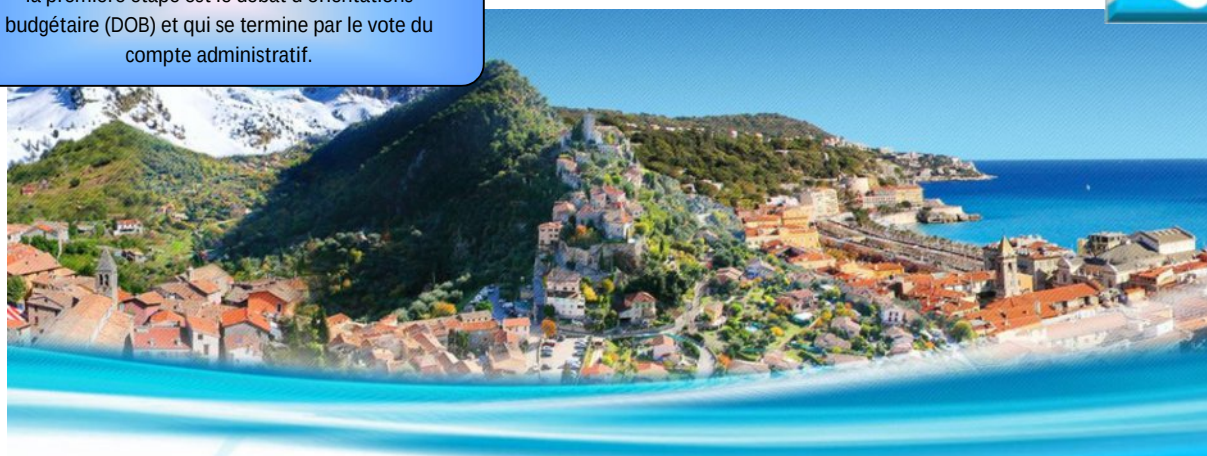


Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaire (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

loi Notre - article L.2313-1 du CGCT



Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, le DOB 2017 est intervenu le 19 février 2016 et s'est prolongé par la présentation du budget primitif en séance du 14 avril 2016. . Le compte administratif retrace de manière synthétique l'ensemble des opérations financières réalisées durant l'exercice comptable ainsi que les résultats cumulés au 31 décembre 2016.

La présentation des comptes administratifs est normée par le législateur, elle est structurée en deux grands ensembles :

- les dépenses/recettes de fonctionnement recouvrent les opérations courantes telles que les frais de personnel ou les dotations de l'Etat par exemple ;
- les dépenses/recettes d'investissement s'inscrivent plus dans le long terme, elles correspondent à des investissements durables ou la souscription d'emprunts par exemple.

Bien que la réglementation prévoie une unicité du budget, elle impose également quelques exceptions dites "budgets annexes". De par les spécificités des compétences assumées, il en existait huit pour la métropole jusqu'à l'an dernier. Pour 2017, dans une volonté de simplification et dans le respect du code général des collectivités territoriales, le budget annexe lié à l'assainissement non collectif est intégré au budget annexe de l'assainissement collectif. En revanche, un nouveau budget annexe est créé afin de retracer la comptabilité du centre de formation des apprentis.

Les masses financières par budget annexe sont moins importantes que celles du budget principal, mais compte-tenu du nombre de budgets annexes, il est pertinent d'en avoir une présentation consolidée.

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 873 M€, dont 848 M€ de recettes réelles (les recettes dites "d'ordre" correspondent à des écritures purement comptables et sont peu représentatives de l'activité de la commune). Ces recettes proviennent pour l'essentiel de la fiscalité directe locale et des dotations de l'Etat, mais ces dotations connaissent une réduction drastique depuis plusieurs

années. La métropole ne souhaitant pas alourdir la fiscalité pesant sur les ménages et les entreprises, l'ajustement est réalisé par une optimisation des autres recettes.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 808 M€ dont 726 M€ d'opérations réelles. Il s'agit pour l'essentiel des frais de personnel prévus au chapitre "012" (26%) et des dépenses courantes prévues au chapitre "011" (42%). Là encore le souci d'optimisation est permanent. En dépit de l'impact financier du terrible attentat du 14 juillet 2016, malgré les mesures nationales sur les rémunérations et carrières des agents et l'élargissement des missions, les dépenses ont été contenues à + 0,6%. A périmètre constant, les charges auraient baissé.

Le résultat de fonctionnement cumulé avant affectation s'élève précisément à 118 418 329,41, tandis que le résultat de fonctionnement cumulé libre d'affectation s'élève précisément à 85 572 588,02.

AUTOFINANCEMENT

Cette gestion efficiente permet de dégager de l'épargne : la différence entre recettes et dépenses réelles génère un autofinancement qui alimente la section d'investissement, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt. L'autofinancement 2016, tel que figurant dans la maquette budgétaire, s'élève à 157 M€.

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement atteignent 470 M€, dont 374 M€ de recettes réelles. Elles sont constituées en grande partie d'emprunts (59%), et de subventions perçues (24%).

Les dépenses d'investissement s'établissent à 469 M€, dont 430 M€ de dépenses réelles. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 308 M€. Priorité est donnée aux grands équipements tels que les grands équipements structurants et la voirie.

	Fonctionnement		Investissement	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Budget annexe de l'assainissement collectif et non collectif	41 286 950,38	87 117 152,38	57 019 053,52	13 077 185,52
Budget annexe de l'eau	7 147 529,00	9 307 008,00	3 768 049,00	1 608 570,00
Budget annexe des transports	188 851 165,06	137 052 335,06	291 696 505,40	264 363 166,40
Nice annexe de Nice Méridia	0	10 305 900,79	10 305 900,79	0
Budget annexe de la régie autonome du centre de formation d'apprentis de la Métropole	4 921 432,00	4 841 432,00	1 237 508,00	1 237 508,00
Budget annexe des activités portuaires	2 879 951,00	3 613 022,00	691 220,45	151 001,45
Budget annexe des parcs de stationnement	3 870 829,00	2 510 346,00	487 803,00	1 500,00
Budget annexe de la régie des MIN d'Azur	4 918 254,00	5 171 152,00	133 684,00	39 888,00
TOTAL OPERATIONS REELLES	253 876 110,44	259 918 348,23	365 339 724,16	280 478 819,37

Présentation intégrant la neutralisation des flux financiers inter budgets

